



> Pour tout renseignement

05 49 32 56 33

Du lundi au jeudi de 08h30 à 18h00

Le vendredi de 08h30 à 17h00

gvc1@smacl.fr

Nos références à rappeler : 113064/W - Avenant N° 2 Dommages aux biens N° C2025-7446

C.C.A.S. D'AUBAGNE - IMMEUBLE LES MARRONNIERS - 16 AVENUE ANTIDE BOYER - BP 11489 - 13785 AUBAGNE CEDEX

Echéance du contrat : 1er janvier

## > Avenant N° 2

# Contrat Aléassur Dommages aux biens N° C2025-7446 - Dommages aux biens

## 1. Objet de l'avenant

D'un commun accord entre les parties, et sans qu'il soit autrement dérogé aux conditions particulières du contrat et aux éventuels avenants additifs de modification, le présent avenant entérine les modifications définies dans les dispositions ci-après.

20250603115340490723577 - doc.2 / 6 - page 1 / 3



## 2. État des risques

Le ou les tableaux qui suivent mentionnent uniquement les risques concernés par le présent avenant. Pour les risques qui bénéficient d'une garantie optionnelle, vous pouvez vous reporter au paragraphe « Dispositions particulières » pour en connaître l'étendue.

Au 03/06/2025 : 2 risques assurés sur l'ensemble du contrat.

### 2.1. Modification de risques

N°	Désignation	Date application	Modifications
3	ERP ACCUEIL DE JOUR - 395 BOULEVARD MARCEL PAGNOL AUBAGNE CEDEX - Locataire - 247 m²	01/07/2025	Modification date de début d'effet risque



Le présent avenant est établi conformément aux souhaits de la personne morale qui reconnaît par ailleurs avoir reçu toutes informations, et conseils, adaptés à ses besoins.

Fait en 2 exemplaire(s) à Niort, le 03 juin 2025

Pour la personne morale souscriptrice,

C.C.A.S. D'AUBAGNE

(Signature et cachet)

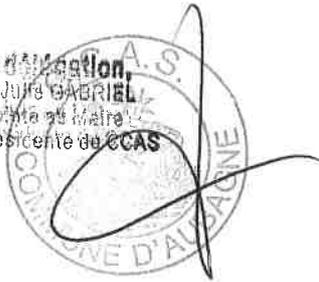
Pour SMACL Assurances,

Le Directeur Général

Patrick BLANCHARD



Par députation,  
Mme Julie GABRIEL  
Adjointe au Maire  
Vice-Présidente du CCAS



20250603115340490723577 - doc 2 / 6 - page 3 / 3

